



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : PREAMBULE

Procès-verbal du bureau métropolitain du 20 novembre 2025 - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il convient donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du bureau métropolitain du 20 novembre 2025.